

**Avis d'Appel Public à la Concurrence pour une Convention portant Autorisation
d'Occupation Temporaire du domaine public en vue de l'exploitation du cinéma « La
Grange » à Vaux-le-Pénil**

La Commune de Vaux-le-Pénil (8 rue des carouges 77000 Vaux-le-Pénil) décide de mettre en place, une convention d'occupation du domaine public avec mise en concurrence préalable selon l'article L2122-1-1 du CG3P en vue de l'exploitation du cinéma « La Grange » à Vaux-le-Pénil.

Durée : la convention entrera en vigueur à sa date de signature par les deux parties pour une durée d'un an reconductible deux fois un an (reconduction expresse) sans excéder une durée totale de trois ans.

Pièces du dossier de consultation : Cahier des Charges, Projet de convention

Le dossier de consultation est récupérable au service culturel sous format papier à l'adresse suivante : Ferme des Jeux, 9 rue Ambroise Pro 77000 Vaux-le-Pénil ou peut être transmis par mail si le candidat fait sa demande par mail à l'adresse : public.fermedesjeux@mairie-vaux-le-penil.fr

Visite du Site : Une visite préalable des locaux du cinéma est recommandée, mais elle n'est pas obligatoire

Date limite de réception des offres : le jeudi 12 août à 17h00.

Délais de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des plis.

Négociation : après examen des offres, la Ville se réserve la possibilité d'entamer des négociations avec les candidats, elle peut également se laisser la possibilité d'attribuer l'AOT sur la base des offres initiales.

Critère d'attribution : Le jugement des offres des candidats se fera en fonction des critères suivants :

- Qualité et diversité de la programmation et événements exceptionnels (30 points)
- Étendue de l'ouverture du cinéma au public (période, jour et horaire) (30 points)
- Moyens humains et techniques mis à disposition pour la réalisation de son projet (20 points)
- Méthodologie d'exécution de la prestation (communication, gestion billetterie...) (10 points)
- Montant de la redevance annuelle proposée (10 points)

Remise des plis : Les modalités de constitution et de remise des dossiers de candidature et d'offre sont précisées dans le cahier des charges.

Renseignements Complémentaires : Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande par mail à l'adresse : public.fermedesjeux@mairie-vaux-le-penil.fr